



2019

Le Petit Cormoran

septembre à novembre



*Grand cormoran à la réserve GONM de Saint-Marcouf.
Photo Gérard Debout*

Sommaire du PC n° 234

Pages 3 à 5 : Partager

Pages 6 à 14 : Connaître

Pages 15 à 26 : Protéger



Rappels

Site Internet du GONm : www.gonm.org
 Les Nouvelles mensuelles du GONm sont consultables à la page « GONm Actu ».
 Forum du GONm : <http://forum.gonm.org>
 Facebook: www.facebook.com/GroupeOrnithologiqueNormand.

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les trois mois.
 Il est mis en ligne et est consultable sur notre site : www.gonm.org

Le prochain Petit Cormoran paraîtra en décembre 2019, les textes devront nous parvenir avant le 10 novembre 2019.

Les textes ne doivent pas dépasser une page et doivent renvoyer, si nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm.

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page (Claire Debout) et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Annie Chêne).

Responsable de la publication : Gérard Debout.

Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication comme c'est toujours le cas dans une publication.

Contacter le GONm :

Adresse : GONm 181, rue d'Auge 14000 Caen

Mail : secretariat@gonm.org

Tél : 02 31 43 52 56

Adhésions

L'adhésion au GONm est due **par année civile** : n'attendez pas pour réadhérer à votre association. Si vous n'avez pas déjà opté pour un prélèvement automatique, vous pouvez nous adresser le montant de votre adhésion accompagné du bulletin d'adhésion téléchargeable. Pour vous simplifier la tâche, vous pouvez régler en toute sécurité votre adhésion en ligne :

<http://gonm.org/index.php?pages/adhesion>

Dons et legs

Le GONm est une association reconnue d'utilité publique : à ce titre, elle peut recevoir dons et legs. Renseignements auprès de Claire Debout au 06 85 66 15 32 ou Eva Potet au 02 31 43 52 56.

Grâce aux legs et dons reçus, le GONm a pu acheter et gérer 20 ha dans la vallée de la Sée, 31 ha dans les marais de Carentan, 25 ha dans la vallée de la Risle et, très récemment, 3 ha de bois dans l'Orne. Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de **66 % à 75 %** du montant versé selon les cas, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Merci pour votre aide.



Le Petit Cormoran change

Vous avez déjà pu constater avec les deux pages précédentes, que notre bulletin de liaison change : un peu dans son aspect, il change aussi dans son rythme de parution. En effet, il passe de 6 à 4 numéros par an en raison de son « manque » de compétitivité dans l'information à court terme, par rapport aux autres canaux numériques d'information du GONm : GONm Actu et Forum où l'actualité immédiate sera traitée.

Désormais, le PC privilégiera les aspects à plus long terme, notamment sous l'angle de l'histoire, de l'archivage et des données de fond.

Nouvelles dates de parution :

- En décembre, avec une date limite de réception des textes le 10 novembre au plus tard ;
 - En mars, date limite fixée au 10 février ;
 - En juin, date limite fixée au 10 mai ;
 - En septembre, date limite fixée au 10 août.
- Bonne lecture et n'hésitez pas à contribuer à l'information de tous.

Gérard Debout

Le nouveau CA

Le nouveau CA s'est tenu le samedi 22 juin 2019 à Saint-Côme-du-Mont, dans un local gracieusement mis à notre disposition par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, que l'on remercie chaleureusement.

Présents : Pascal Bernardin, Alain Chartier, Bruno Chevalier, Jean-Bernard Cliquet, Gérard Debout, Loan Delpit, Jocelyn Desmares, Philippe Gachet, Christophe Girard, Sylvain Hamel, Michel Hémerly, Nicolas

Klatka, Etienne Lambert, Stéphane Lecocq, Joëlle Riboulet, Jean-Paul Richter, Jean-Marc Savigny.

Absents excusés : Martin Billard.

Absent non excusé : Romain Lepillé.

Le CA a étudié les points suivants :

- Bilan de l'atlas des oiseaux en hiver

Près de 20 % des cartes comptent moins de 50 espèces, mais ceci est sans incidence sur la répartition observée à l'échelle de la Normandie quand, par ailleurs, il est peu probable que nous progressions significativement en prolongeant l'enquête d'une année. Aussi, le CA a décidé de clôturer cette enquête dans les délais prévus initialement, en septembre prochain. Gérard Debout a contacté Les éditions OREP qui font la proposition suivante pour la publication du nouvel atlas de 704 pages au format 21x30 cm avec une couverture rigide : 1 000 exemplaires, 60 000 € ; 1 500 exemplaires, 65 000 €. Nous fournissons les textes et les photos.

Il convient de trouver 40 000 € (subventions, dons, souscription) sinon, l'atlas paraîtra uniquement sous forme numérique.

- Point sur Faune-Normandie

La LPO ne donne toujours pas de délai concernant le déploiement d'un site miroir Faune-Normandie alors qu'il devait l'être en mars. Par ailleurs, l'enquête Wetlands révèle un risque portant sur l'accès à nos données puisque la LPO reçoit des fonds publics pour collecter et analyser ces données qu'elle exporte ensuite vers le SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) et qu'en conséquence, les services de l'État, les collectivités locales, voire les

bureaux d'étude, peuvent les obtenir, nous privant ainsi d'une source importante de financement. Des précisions et des garanties vont être demandées à la LPO.

- Programmation des enquêtes

Voir ci-après

- Changements à venir du PC

Voir ci-dessus

- Nouvelles acquisitions :

Don de madame Richter : Jean-Paul (Richter) fait savoir qu'ils prendront à leur charge les frais notariés ! Merci à lui et à son épouse.

2 parcelles d'une surface de 2ha84 sur la commune de Graignes.

1 installation de chasse d'une superficie de 4ha38 à Graignes.

- Découverte du travail scientifique de nos salariés : par la diffusion des rapports d'études libres de droit ; par la production par les salariés d'article, ponctuellement sur leur temps de travail.

- Comment faire adhérer les visiteurs de nos divers media, followers et autres.

Jean-Paul Richter suggère que 2 ou 3 adhérents se forment au marketing digital pour devenir des « Community manager ». Les administrateurs volontaires bénéficieront d'une formation tutorée en ligne sur la

plateforme <https://www.unow.fr/> au prix de +/- 150 € pour 40 heures réparties sur 6 semaines.

- Questions diverses en fonction de l'actualité, qui ont aussi être étudiées dans le reste de la journée :

Pour essayer de répondre au mieux aux demandes d'animations, de participation aux salons, aux foires, etc., il serait souhaitable de communiquer sur les besoins et d'interpeller tous les adhérents individuellement par mail pour leur demander s'ils acceptent de s'impliquer dans ces actions, ce qui permettrait de disposer d'un fichier de personnes ressources, une mise à jour en quelque sorte du fichier élaboré par Jean Collette en 2013.

Nous avons ensuite pique-niqué sur une de nos réserves, à Saint-Hilaire-Petitville avant de découvrir les parcelles sur le point d'être acquises (cf. page Réserves) puis de visiter les réserves des Prés de Rotz et de Pénème, toujours dans la vallée de la Taute. Le soir, les membres du CA ont dîné au restaurant « La Clé du Bonheur » à Carentan.



Pique-nique du CA du GONm à la réserve de Saint-Hilaire-Petitville. Photo Joëlle Riboulet

Presse locale : quelle place pour les oiseaux ?

Trois journaux couvrent le Cotentin : Ouest-France, la Manche libre et la Presse de la Manche. Olivier Aubrais dispose de données avec 30 ans de recul sur l'évolution des populations de passereaux sur la commune d'Omonville-la-Petite dans la Hague. Il propose une petite synthèse rédigée (2 500 caractères) aux trois journaux. Malgré l'intérêt du sujet (il n'y a certainement pas d'autre source d'information de ce type dans le nord de la Manche), un seul journal va donner suite. Qu'en penser ?

D'une part, la saison estivale est dédiée aux loisirs : concerts, expositions,

manifestations sportives de toutes sortes, foires aux puces, etc... sans compter avec le 75^e anniversaire du débarquement.

Cela dit, on a le droit de penser que l'information apportée par Olivier vaut bien la place donnée au concours international de lancer de savonnette humide... Concrètement, deux pistes de réflexion (il y en aurait beaucoup d'autres...). D'abord il faut beaucoup de temps pour nouer des relations de confiance avec les journalistes ou correspondants locaux et les refus de publication font partie du chemin à parcourir, d'autant que certains d'entre eux n'ont pas la fibre « nature ». Et surtout, un article, c'est de « l'actualité » : il faut qu'un événement sous-tende une publication. L'article

d'Olivier proposé à la suite d'une sortie sur le terrain, même à quelques-uns seulement, aurait donné lieu à une photo du groupe (c'est la règle, il faut s'y plier) et aurait eu des chances de paraître plus largement. Les correspondants locaux qui ont souvent une profession à côté, sont preneurs de ce genre d'arrangement : on leur envoie texte et photo de groupe, et ils moulinent le texte – ou pas – à leur façon. Le GONm et les oiseaux ont aussi besoin des médias : avec un peu de pratique, les efforts sont payants.

Jean Collette

Actualité

ENVIRONNEMENT. Le suivi ornithologique a été mené sur 30 ans

Moins d'oiseaux à Omonville-la-Petite

DANS CE PETIT bourg si chère à Prévart, on pourrait croire la vie paisible et tranquille. Pourtant, une étude ornithologique menée sur les trente dernières années pose question. Elle conclut en effet que les oiseaux sont moins nombreux à fréquenter la commune d'Omonville-la-Petite, le nombre d'espèces aussi est moindre.

5 espèces

d'oiseaux en moins ont été détectés à Omonville-la-Petite. De plus de 30 de 1990 à 1994, elles sont tombées à 25 de 2015 à 2019.

« Le nombre d'oiseaux comptés chaque année chute de près de 25 %, passant de 184 à 140, établit le GONm. Groupe ornithologique normand. [...] Rare sont les espèces qui voient leurs effectifs augmenter. »

« Évolution globale »

Ceci dit ce constat n'a rien de spécifique à Omonville-la-Petite. Il est selon le GONm « conforme à l'évolution glo-



→ L'Alouette des champs a été entendue pour la dernière fois en 2007 par Olivier Aubrais.

balé de la biodiversité constatée partout en France ».

Ornithologue amateur, originaire d'Omonville-la-Petite, Olivier Aubrais a recensé pendant près de trente ans, depuis 1990, les oiseaux communs fréquentant tout le territoire de la commune. « L'ornithologie, précise-t-il, ce n'est pas seulement observer les oiseaux ponctuellement mais aussi suivre leur évolution. Je me suis installé sur un même secteur et j'ai échantillonné tous les ans, sur un même parcours à de mêmes époques et aux mêmes heures. »

Il a compté tous les oiseaux qui chantent, et certains ne sont plus « contactés ». De 30,

le nombre d'espèces recensées selon cette méthode est passé à 25. Certaines auraient totalement disparu. C'est le cas de l'alouette des champs, entendue pour la dernière fois en 2007 et même de l'étourneau, qui ne niche plus ici depuis 2008.

Un espoir

Autres espèces sur lequel le suivi conclut à une régression : le coucou, le bruant jaune, le verdier, le troglodyte, le merle... D'autres espèces toutefois sont plus présentes : le faisan, fruit d'une réintroduction, la tourterelle turque et le pigeon ramier.

Ce tableau est un constat, et ne dit rien des causes de ces évolutions. Le compte rendu synthétique de l'étude veut par ailleurs terminer sur une note positive. « C'est entre 2013 et 2015 que le nombre d'espèces et le nombre d'oiseaux comptés ont été les plus faibles. Soulignons que la tendance positive notée depuis quatre ans continue et s'amplifie ! »

Le GONm invite aussi à un engagement collectif : « C'est à chacun d'entre nous de réfléchir aux gestes quotidiens respectueux de notre environnement. Même le plus petit jardin a un rôle à jouer. »

G. L.



Formation

Pour la troisième année consécutive, le GONm propose et organise des sorties ornithologiques réservées plus spécifiquement aux « débutants » et « initiés », adhérents du GONm). Ces formations et sorties, gratuites (frais de covoiturage partagés), sont respectivement limitées à 12 adhérents et sont encadrées par Patrick Briand, Christine Féret et Didier Desvoux. Deux panels de 6 sorties, un « débutants » et un « initiés » sont proposés d'octobre 2019 à juin 2020 et, pour la première fois, complétés par un stage de deux jours en Val de Saire dans le Cotentin (29 février et 1^{er} mars 2020). Le panel « initiés » est déjà complet Il reste 4 places pour le panel « débutants ».

* Sorties débutants 2019-2020 :

- 1] 12 octobre 2019 (9h00-12h30) : Caen local et mare de la prairie (14)
- 2] 16 novembre 2019 (9h00-12h30) : Ver sur mer (14)
- 3] 11 janvier 2020 (9h00-12h30) : Saint-Samson (14)
- 4] 8 février 2020 : (9h00-15h30) : Baie des Veys (50)

* Stage samedi 29 février et dimanche 1^{er} mars (à confirmer)

- 5] 28 mars 2020 : (9h00-12h30) : lieu à préciser
 - 6] 30 mai 2020 : (9h00-12h30) : Robehomme /14
- (avant chaque sortie un courriel vous précisera le lieu et les horaires afin d'organiser le covoiturage.) Si cela vous intéresse, merci de contacter rapidement Annie Chêne au secrétariat du GONm ou me

contacter directement par mail. L'inscription nécessitera d'être adhérent pour 2019 et 2020 et de participer à l'ensemble des 6 sorties. Merci de votre confiance et à bientôt.

Didier Desvoux didierdesvoux@wanadoo.fr 06 74 90 58 65

Les enquêtes à venir

Enquêtes thématiques

- 7^{ème} programme (2020 à 2025) décidé par le CA de juin 2019

Les enquêtes du GONm ont pour but de compléter les données obtenues spontanément par nos adhérents (RSS), de les préciser et de les synthétiser. Elles sont décidées par le Conseil d'administration, si nécessaire validées par le Conseil scientifique. Elles peuvent résulter d'une initiative interne au GONm ou être le relais d'une initiative nationale ou internationale. Elles sont une activité importante du GONm ; organisées dès les débuts de la vie du GONm, elles ont pour but de mieux connaître les oiseaux, mais aussi de favoriser la participation du plus grand nombre d'adhérents à ces enquêtes.

Le principe général est que ces enquêtes cherchent à concilier le plus fort intérêt scientifique possible avec la participation du plus grand nombre d'adhérents observateurs. De plus, les conditions selon lesquelles le GONm accepte de participer aux enquêtes nationales sont les suivantes : les enquêtes devront avoir été testées en vraie grandeur avant réalisation, elles devront être annoncées au moins un an avant leur début et leur financement devra être présenté (décision du CA du GONm en 1993).



Ce 7^e programme est indicatif et peut être modifié en fonction des demandes nationales et internationales

Hiver 2019 – 2020

Dortoirs de hérons blancs sur le PNR des marais du Cotentin et du Bessin

Organisateur : Alain Chartier

Printemps 2020

Recensement des oiseaux marins nicheurs (Enquête nationale GISOM)

Organisateur : Gérard Debout

Recensement busards (et milan royal) (Enquête nationale LPO)

Organisateur : Alain Chartier

Recensement limicoles et anatidés (Enquête nationale)

Organisateur : Bruno Chevalier

Hiver 2020 – 2021

Vanneau huppé et pluvier doré (Enquête régionale)

Organisateur : Etienne Lambert

Printemps 2021

Recensement des oiseaux marins nicheurs (Enquête nationale GISOM)

Organisateur : Gérard Debout

Hiver 2021 – 2022

Dortoirs de rapaces en hiver (Enquête régionale)

Organisateur : Alain Chartier

Printemps 2022

Oiseaux nicheurs des landes (Enquête régionale)

Organisateur : Jocelyn Desmares

Hiver 2022 – 2023

Dortoirs de hérons blancs (Enquête régionale)

Organisateur : Alain Chartier

Dortoirs de laridés (Enquête régionale)

Organisateur : Bruno Chevalier

Printemps 2023

Colonies d'hirondelles de rivage (Enquête régionale)

Organisateur : ?

Hiver 2023 – 2024

Dortoirs de choucas des tours (Enquête régionale)

Organisateur : Martin Billard

Printemps 2024

Colonies de corbeau freux (Enquête régionale)

Organisateur : Etienne Lambert

Hiver 2024 – 2025

Grèbes et plongeurs en mer (Enquête régionale)

Organisateur : Gérard Debout

Printemps 2025

?

Restent à placer une éventuelle enquête pie-grièche et à trouver un organisateur pour l'enquête hirondelle de rivage.

L'organisateur d'une enquête du GONm accepte les engagements suivants :

Être adhérent du GONm à jour de cotisation

Accepter de nouer des contacts positifs avec le ou les organisateurs nationaux ou internationaux éventuels

Informé en permanence le bureau du GONm de l'avancement de l'enquête

Tenir à jour un agenda des actions

Accepter la confidentialité des résultats, dans le cadre du règlement intérieur du GONm

Envoyer dans les délais des articles au PC pour annoncer l'enquête, contacter les observateurs, les informer dès que nécessaire

Organiser son réseau de relais, si nécessaire, avec les délégués départementaux

Envoyer dans les six mois qui suivent la fin de l'enquête un bilan sommaire pour le PC

Envoyer un article pour le Cormoran

En contrepartie de votre engagement, le GONm vous confie l'organisation de l'enquête, en toute confiance et avec une grande latitude d'initiatives.

Gérard Debout



Enquêtes permanentes

Tendances : 15 octobre – 15 novembre puis 15 décembre- 15 janvier
Claire Debout claire.debout@gmail.com

Bernaches et avocettes hivernant en Normandie : 2019-2020
Bruno Chevalier bruno-chevalier@neuf.fr
ou 02 33 50 01 93

Réseau des limicoles côtiers 2018-2019
Bruno Chevalier bruno-chevalier@neuf.fr
ou 02 33 50 01 93

Wetlands international « oiseaux d'eau en janvier » 2019
Bruno Chevalier bruno-chevalier@neuf.fr
ou 02 33 50 01 93

*Pinson des arbres.
Photographie Gérard Debout*



Les bilans d'enquêtes

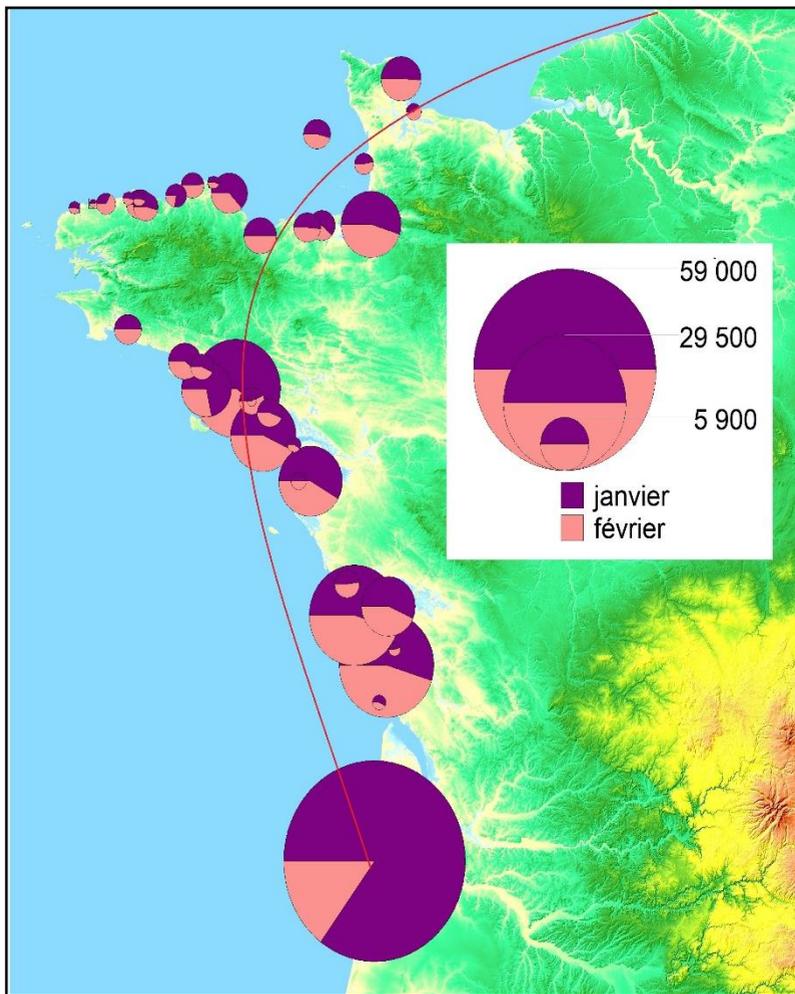
Bernaches et avocettes hivernant en Normandie : 2018-2019 (43^{ème} et 26^{ème} édition)

- Bernache cravant à ventre sombre

L'hivernage en France a culminé en janvier avec 128 841 individus recensés contre 157 000 en novembre 2017. Pour mémoire, cela fait près de 20 ans que les stationnements n'avaient pas présenté des valeurs aussi importantes pour un mois de janvier, le pic d'abondance intervenant plus classiquement début décembre. A cette date, la France accueillait plus de 60 % de la population biogéographique (215 000 individus).

Les principaux sites sont le Bassin d'Arcachon, les Pertuis charentais, le sud Bretagne ; ils ont accueilli classiquement 84 % de la population présente en janvier (Carte).

Des déplacements vers le nord sont observés au cours de ce mois et 82 % des oiseaux hivernant dans le bassin d'Arcachon avaient quitté ce site en février (Dalloyau S.-Bilan 2018-2019).



Principaux sites d'hivernage de la bernache cravant en France (2018-2019)

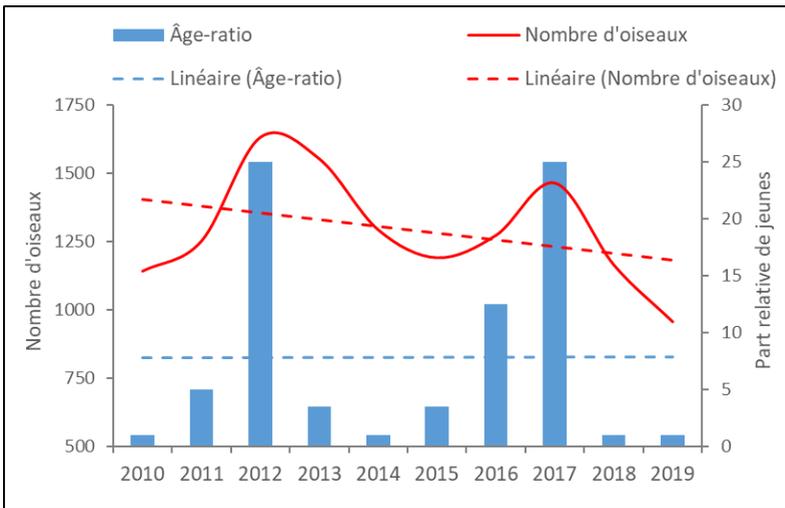


La Normandie accueillait 5,97 % de la population hivernant en France lors du pic d'abondance, mais comme les années précédentes, elle a joué un rôle plus significatif de février à avril, retenant jusque 21,9 % des hivernants en mars le temps d'une halte ou d'un séjour prolongé. Cependant, après avoir retenu plus de 22 000 oiseaux en février 2015, les effectifs enregistrés cet hiver sont de - 34 % par rapport à la moyenne observée ces 10 dernières années, et comparables à ceux recensés en 2011-2012.

Les effectifs comptés cet hiver sont de - 24 % par rapport à la moyenne observée ces 10 dernières années, diminution imputable en grande partie à cette dernière année de suivi, mais si le succès de reproduction enregistré au cours de la dernière décennie (7,85 %) ne permet pas de maintenir cette population, il ne constitue sans doute qu'une partie de l'explication concernant la forte régression observée en 2018-2019 (?).

Nombre d'hivernants et âge-ratio de la bernache à ventre clair (2010-2019)

Les adhérents souhaitant rejoindre ce réseau sont les bienvenus ! Merci de me contacter à l'adresse suivante : bruno-chevalier@neuf.fr ou au 02 33 50 01 93.



Remerciements : Alain Barrier, Gérard Debout, Jocelyn Desmares, Fabrice Gallien et les adhérents ayant participé aux stages de Chausey, Thierry Galloo et les partenaires de la RN de Beauguillot, Denis Le Maréchal, Jean-Pierre Marie, Franck Morel et la RN de la baie de Seine, Fabrice Cochard, Régis Purenne...

Bruno Chevalier

- Bernache cravant à ventre pâle

La côte ouest de la Manche a accueilli 96 % des effectifs hivernant en France et à Jersey, ou encore, 3 % de la population du haut arctique de l'Est canadien, dont l'essentiel hiverne en Irlande. Le pic d'abondance s'est établi en janvier avec 994 individus contre 1 223 en 2018.

La version complète de cet article est téléchargeable à l'adresse suivante : https://issuu.com/gonm/docs/bernache_avo-cette_2018-2019



Réseau des limicoles côtiers 2018-2019

Le GONM a intégré l'Observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » en novembre 2008.

ces espèces qui peuvent varier sensiblement en fonction de la période.

- Données globales

La baie du Mont Saint-Michel a accueilli de 61 % des effectifs recensés au cours du cycle 2018-2019 ; la baie des Veys 14 %, la côte sud des havres 11 % ; la côte est du Cotentin 6 % ; la baie d'Orne 6 % ; Causey 1,4 % ; la côte nord des havres 1 % (peu recensée).

Cependant, si l'on s'affranchit de la disparité des sur-

Nombre d'oiseaux pour 100 ha	Sites fonctionnels											
	Baie du Mont-Saint-Michel	Archipel de Causey	Havre de la Seine	Havres de Blainville-Cotfossez	Havre de Lessay	Havre de Portbail	Havre de Barneville-Carteret	Côte Est du Cotentin	Baie des Veys	Baie d'Orne		
Densité globale annuelle	136	40	86	58	74	45	21	119	276	510		
Rang densité annuelle	3	9	5	7	6	8	10	4	2	1		
Densité migration postnuptiale	93	36	93	42	71	29	18	112	140	392		
Rang migration postnuptiale	5	8	4	7	6	9	10	3	2	1		
Densité hiver	207	54	108	69	83	107	46	203	550	505		
Rang hiver	3	9	5	8	7	6	10	4	1	2		
Densité migration pré-nuptiale	106	31	58	61	69	NC	NC	42	138	632		
Rang migration pré-nuptiale	3	8	6	5	4			7	2	1		

Densité moyenne par site fonctionnel en 2018-2019

Ce dispositif initié par le réseau des Réserves Naturelles Nationales de France met en œuvre un programme de surveillance continu, basé sur le dénombrement mensuel des limicoles côtiers sur les principaux sites estuariens et côtiers de la façade Manche-Atlantique-Méditerranée. Il a pour objectif de contribuer à un éclairage national sur la distribution spatiale et temporelle des stationnements permettant notamment une meilleure définition du statut des espèces présentes et de préciser, au service des gestionnaires et des décideurs locaux, la variabilité saisonnière des enjeux de conservation.

Outre leurs dimensions, ces sites fonctionnels présentent des différences notables sur le plan morpho-sédimentaire. Ces spécificités expliquent la présence/absence en proportions variables des espèces recensées, en lien avec les ressources que produisent chacun de ces milieux, et selon les besoins alimentaires de

faces en jeu pour rendre compte de la richesse trophique (et spécifique) de ces 11 sites fonctionnels en travaillant sur les densités, le classement est bien différent comme nous pouvons le constater sur la figure 1, puisque dès lors la baie d'Orne occupe le 1^{er} rang, la baie des Veys le second, la baie du Mont-Saint-Michel le troisième, etc ...

- Hivernage

Le territoire d'intervention de ce réseau (BDV et baie de Seine sous la responsabilité des conservateurs de ces RN) a accueilli 96 % des limicoles côtiers recensés en Normandie en janvier 2019 dans le cadre de l'enquête Wetlands International « Oiseaux d'eau », soit 88 448 oiseaux.

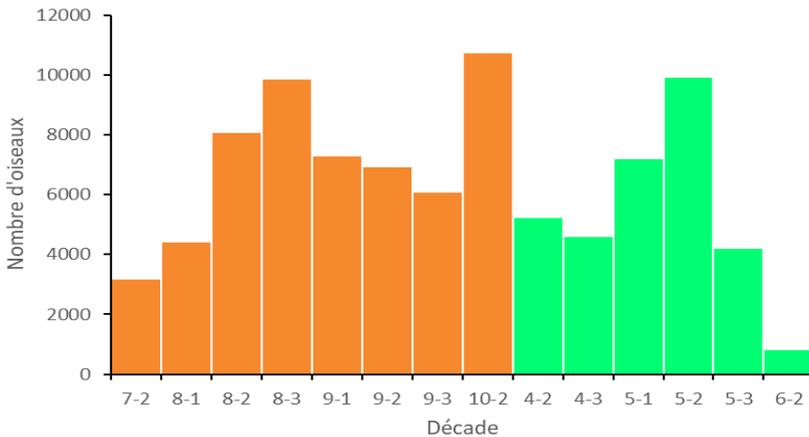
- Migration

La somme des effectifs maxima mensuels recensés au cours des deux mouvements migratoires est de 88 773 oiseaux (contre 75 393), 56 688 au cours de la migration postnuptiale, 32 043 lors de la migration pré-nuptiale.

Le recensement décadaire des 2/3 sud de la côte des havres, de la baie d'Orne et de la baie des Veys (partiellement) en période de migration permet de préciser la chronologie du flux global et de l'estimer à 305 000 migrateurs au minimum pour l'ensemble de la Normandie en 2018-2019, 110 000 à l'aller et 195 000 au retour, si nous admettons que la part relative des oiseaux dénombrés en janvier dans le

cadre de ce réseau est comparable à celle recensée au cours de la phase de migration.

Les adhérents souhaitant rejoindre ce réseau sont plus que bienvenus et en particulier sur la côte nord des havres de la Manche, car votre contribution est indispensable pour pérenniser cet observatoire. Merci de me contacter à l'adresse suivante : bruno-chevalier@neuf.fr ou au 02 33 50 01 93.



Part relative décadaire des effectifs en halte migratoire en 2018-2019

Le lecteur trouvera dans la version complète en ligne quatre cartes figurant la répartition quantitative des 10 principales espèces en hiver et 6 en période de migration, ainsi qu'un tableau sur la distribution spécifique relative à chaque période du cycle annuel pour chacun des 11 sites fonctionnels étudiés.

https://issuu.com/gonm/docs/rlc_2018-2019

Remerciements : travail mené sur le terrain par nos collègues de la RN de Beauguillot, du SyMEL et de l'ONCFS 14 & 50, du PNR des marais du Cotentin et du Bessin pour la baie des Veys ; en baie du Mont-Saint-Michel le réseau est animé par Fabrice Cochard (GONm) et Régis Morel (Bretagne-Vivante) ; à Chausey, Fabrice

Gallien procède d'octobre à février avec les stagiaires adhérents du GONm ; en baie d'Orne, Jean Pierre Marie coordonne ce suivi avec Jacques Girard, Gilbert Bordage, Marc Deflandre, Tony Le Huu Nghia, S. Bermède, Eric Robbe, Robin Rundle, James Jean Baptiste, François Gabillard, Juliette Hembert, Jean-Pierre Moulin, Martial Tancoigne, Sylvain Flochel, Olivier Zucchet, Laurent Houssier, Thierry Pitrey, Stéphanie Julien, Sophie Poncet ; Régis Purenne et la RN de Beauguillot agissent sur la côte est du Cotentin avec Jocelyn Desmares et Alain Barrier ; BrunoChevalier, Gérard Debout, Denis Le Maréchal interviennent sur la côte ouest du Cotentin

Bruno Chevalier



Bilan Wetlands international « oiseaux d'eau en janvier » 2019

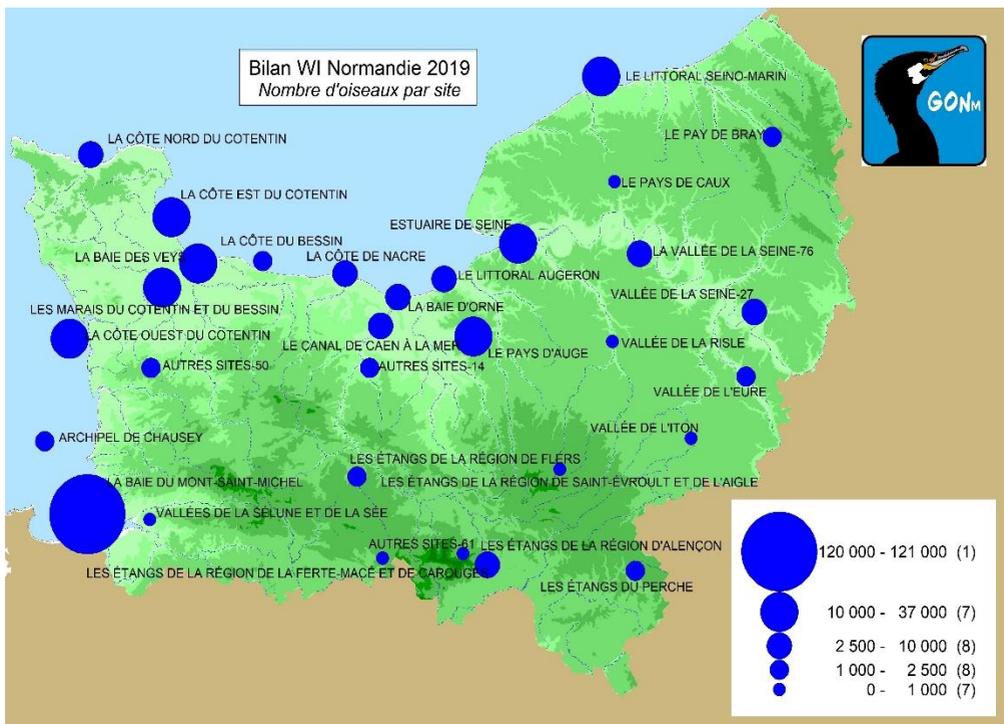
Nous avons recensé 346 876 oiseaux en janvier 2019, contre 325 651 en janvier 2018, une valeur un peu supérieure à l'effectif moyen enregistré ces 10 dernières années (337 715). Malgré ou grâce à une météo relativement clémente sur le N.O de l'Europe à cette date mais également en lien avec la dynamique propre à chaque espèce, 10 d'entre-elles (9,5 % de la cohorte) ont établi un nouveau record historique : le plongeon catmarin (453), la grande aigrette (355), le héron garde-bœufs (1 463), la cigogne blanche (308), la spatule blanche (81), le cygne tuberculé (1 616), l'ouette d'Égypte (9), le fuligule à tête noire (1), le busard des roseaux (67) et le chevalier aboyer (11). Sachez également que nous étions près de 100 en janvier pour couvrir cette enquête, dont un quart de professionnels. Nous avons parcouru plus de 9 000 km et consacré 550 h de notre temps, soit une valorisation du bénévolat estimée à 15 000 €.

La baie du Mont Saint-Michel, que nous partageons avec nos voisins bretons, a accueilli 34,8 % de ce total ; viennent ensuite : les marais du Cotentin et du Bessin (10,4 %), l'estuaire de la Seine (9,9 %), le littoral seinomarin (8,5 % à la faveur des laridés peu recensés sur les autres sites), la baie des Veys (8,3 %), la côte ouest du Cotentin (4,5 %), la côte est du Cotentin (4 %), les marais de la Dives (3,9 %), la vallée de la Seine (3,2 %), le littoral Augeron (2,8 %), la baie d'Orne (1,3 %), la côte nord du Cotentin (1,2 %), et les étangs de la région d'Alençon (1 % à la faveur des limicoles terrestres) pour les principaux sites fonctionnels.

L'écologie des espèces et les conditions d'accueil spécifiques à travers la Normandie décident de la répartition des espèces. Ainsi, la Seine-Maritime joue un rôle prépondérant pour les oiseaux marins même si les plongeurs et grèbes ont été majoritairement observés au large du littoral augeron cette année ; le département de la Manche pour les grands échassiers, les anatidés de surface, les canards marins et les limicoles ; les foulques et les fuligules se distribuent préférentiellement dans l'Eure et la Seine-Maritime ou plus précisément dans la vallée de la Seine, mais la Manche et plus exactement la tourbière de Baupré a accueilli cette année 40 % des effectifs de fuligules.

Part relative départementale des oiseaux recensés en janvier 2019

	14	27	50	61	76
Plongeurs	59	1	11	0	29
Grèbes	66	16	5	0	12
Autres palmipèdes	12	11	29	2	45
Ardéidés	29	12	52	4	3
Anatidés de surface	12	13	68	5	2
Canards plongeurs	21	11	64	1	4
Rapaces	20	17	63	0	0
Rallidés	18	54	14	2	11
Limicoles	9	4	83	3	0
Laridés	7	18	55	0	20
Alcidés	18	1	16	0	65
TOTAL	12	13	63	2	10



Nombre d'oiseaux par site fonctionnel en janvier 2019 **Rendez-vous le week-end des 11 et 12 janvier 2020 pour la 54^{ème} édition de cette enquête !**

Cette année, nous devons saisir nos données dans Faune-Normandie et vous recevrez à cet effet un petit tutoriel après vous être inscrit auprès des coordinateurs départementaux afin que nous puissions vous ouvrir des droits spécifiques sur cette plateforme :

- **Calvados** : Robin Rundle
robinrundle@free.fr 02 31 97 06 46
- **Eure** : Christian Gérard euroiseau@aol.com 02 32 35 48 86
- **Manche** : Bruno Chevalier brunochevalier@neuf.fr 02 33 50 01 93

- **Orne** : Stéphane Lecocq ste.lecocq@wanadoo.fr 02 33 96 15 78
- **Seine-Maritime** : Fabrice Gallien
fabrice.gallien@wanadoo.fr 02 31 43 52 56

Merci aux animateurs départementaux et à la centaine de participants qui font le succès de cette enquête, démontrant ainsi notre capacité à nous mobiliser pour la protection des oiseaux et de leurs milieux. Nul doute qu'il en serait autrement si vous n'étiez pas là pour recueillir ces indicateurs !

La version complète de cet article est téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://issuu.com/gonm/docs/wi2019>

Bruno Chevalier



Espèces

Installation de nichoirs artificiels pour hirondelles de fenêtre : bilan provisoire

En mars, dans le cadre d'une réhabilitation d'immeuble, la société Partélios, bailleur social dans la Manche et le Calvados envisageait une première : *Palier la destruction d'une quinzaine de nids d'hirondelles de fenêtre (sous balcons et corniche) par la pose et l'installation d'une vingtaine de nids artificiels à tablette.*

Le GONm était alors sollicité lors de l'inauguration de cette installation pour présenter la fragilité du statut des hirondelles en Normandie et, en particulier, la disparition de leur habitat. Patrick Briand et moi-même, au cours de 4 visites sur site, pouvons présenter le bilan suivant (en date du 14 juin).

Nids traditionnels

Lors de la rénovation, la majorité des nids encore existants a été détruite. Cependant, de manière classique et ordinaire, suite en particulier à la vacance des logements ou à la tolérance des locataires restants, les hirondelles de fenêtre fidèles à leurs habitudes, ont reconstruit au moins 12 nids « traditionnels » dont la majorité des nichées ont été menées à terme ou sont encore en cours.

Nichoirs artificiels (au nombre de 30 avec diffusion sonore de chants d'hirondelles).

Plus d'un tiers des nids artificiels ont été visités avec la volonté de réduire les trous d'accès.

2 nids sont occupés avec nourrissage en cours,

1 nid a été construit en traditionnel sous l'une des tablettes,

1 nid a été construit en traditionnel en appui sur un nid artificiel.

Des conclusions difficiles à tirer, mais...

Les oiseaux ont utilisé la possibilité de construction de nids traditionnels qui leur était encore offerte (façade Est, 7 nids au moins ; façade Ouest 5 nids au moins). Cependant, une douzaine de nids artificiels ont tout de même été visités et, dans leur majorité, on note la tentative par maçonage de réduire les trous d'accès, sans doute trop larges. 2 nids étaient en cours de nourrissage à la date du 14 juin. Ces nichoirs à tablette ont aussi permis la construction de 2 nids traditionnels. Sans être immédiate, l'attractivité des nichoirs artificiels n'est donc pas négligeable, même si on note une préférence pour des constructions de nids traditionnelles quand elles sont encore possibles.

L'impact de la diffusion de chants (créneau 9h-19h) n'a pas pu être évalué. La sensibilisation des locataires n'a pas été appréciée (deux ou trois avis seulement mais tous relativement positifs sauf peut-être vis-à-vis de la sono quand viendront les beaux jours...).

Prolongements éventuels de cette action :

Une cinquième visite est prévue fin juin pour finaliser ce bilan de la première année de suivi.

Il est prévu la construction et l'installation de nouveaux nichoirs en en pin du nord non traité ; ces nichoirs présenteraient une ouverture moins grande et peut-être mieux adaptée.

Des groupes de 4 nids présenteraient des tablettes escamotables à positionner après les pontes et avant le nourrissage.

Il est aussi prévu l'installations et le suivi de nichoirs sur des façades d'immeuble ayant déjà accueilli des nids traditionnels, et l'installation de nichoirs sur des façades d'immeuble n'ayant jamais accueilli de nids.

Enfin, le suivi de la saison de nidification n°2 (printemps 2020) est prévu.

Didier Desvaux





Marais de la Dives : bilan 2019 des nichoirs artificiels pour les rapaces

Les nichoirs ont été installés entre le 15 janvier et 1^{er} mars 2019 et le 1^{er} avril pour le nichoir de Brucourt.

Basseneville (La Chollerie) : nichoir pour chouette chevêche → inoccupé.

Brucourt : nichoir pour chouette chevêche ou faucon crécerelle → inoccupé.

Bures sur Dives (Pont) : nichoir pour chouette chevêche ou faucon crécerelle → inoccupé

Robehomme (herbage proche église) : nichoir pour chouette chevêche ou faucon crécerelle → inoccupé

Brucourt : nichoir pour chouette effraie → nichée de chouettes effraies (4 jeunes vues).

Janville (église) : nichoir restauré → nichoir habité par des chouettes effraies, naissances non comptabilisées. Nichée de faucons crécerelles au-dessus de ce même nichoir.

Merville-Franceville (habitation, grenier avec lucarne) → nichée de 3 chouettes effraies.

Robehomme (marais) :

→ nichoir extérieur occupé par crécerelles, sans naissance.

→ nichoir intérieur inoccupé

Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger :

→ sur peuplier têtard dans le marais : occupé par chouettes chevêches, non comptabilisées.

→ nichoir-gîte sur le mur extérieur d'une grange : nichée de 3 chouettes effraies

Troarn (église) : nichoir pour chouette effraie → 2 nichées successives d'effraies, une première non recensée et une seconde dont les jeunes viennent d'éclore, non chiffrable, vu la petite taille des jeunes.

Varaville :

→ dans un bâtiment, nichoir pour chouette effraie : naissance de jeunes chouettes effraies (3 vues). Dans le même bâtiment, nichoir pour chouette chevêche : occupé, sans preuve de naissances.

→ autre grange, deux nichoirs installés : occupation par des chevêches en 2018, et 3 jeunes effraies vues cette année.

Remarques

Déficit de présence de la chouette chevêche dans les marais. Ce petit rapace chasse sur un petit territoire proche de son refuge ou abri, à découvert.

Les nichoirs pour les effraies ont été occupés très rapidement comme abris dans un premier temps (pelotes de réjection trouvées), à la grande surprise des propriétaires des lieux. Ceci montre aussi la présence de ces rapaces, présence souvent insoupçonnée.

Année 2019 prolifique en petits rongeurs, mulots et musaraignes, ce qui explique les couvées multiples d'au moins deux couples de chouettes effraies.

Marc Foucault et Denis Avondes,
Les Amis des Marais de la Dives

NDLR : pour voir en « Live » une nichée d'effraie (mais pas dans les marais de la Dives) suivre le lien :

<http://forum.gonm.org/viewtopic.php?f=12&t=346&p=6818#p6818>

Jean-Michel Henry nous propose de partager en direct les moments de vie d'une famille d'effraie. Le nichoir est dans un bâtiment sur la commune de Thénouville /27 anciennement Touville-sur-Montfort. Une caméra infrarouge a été installée dans le nichoir qui a été posé en 2003 par un adhérent du GONm, aujourd'hui décédé, M. Homo, qui en avait posé un certain nombre en Normandie.

La chasse a la cote !

Le nombre de permis de chasse national connaît un engouement nouveau : il faut dire que le prix de ce permis national a été réduit de moitié par le gouvernement. Selon l'Express, « les validations ont débuté le 1^{er} juillet pour la saison 2019-2020, les demandes de permis de chasse national explosent. Elles sont à ce jour 290 000, soit la moitié des demandes totales de permis pour la saison, tandis qu'elles représentaient l'an dernier à peine une demande sur dix, soit 90 000. Depuis la saison passée, Emmanuel Macron a en effet donné son accord à la baisse du permis national de 400 à 200 € (prix désormais à peine plus élevé que celui des permis départementaux) ».

Par ailleurs, le 2 août, le ministère de la « Transition écologique » a publié un arrêté qui autorise de nouveau la chasse au courlis cendré avec le droit d'en tuer 6 000 jusqu'au 30 juillet 2020.

Courlis cendré. Photographie Gérard Debout

Le ministère a donc suspendu le moratoire sur la chasse de cette espèce.

Depuis le samedi 3 août, cette chasse est ouverte sur le domaine public maritime des départements côtiers de la façade maritime de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Sur le reste du territoire, le courlis cendré pourra être chassé à partir du 15 septembre.

Pourtant, nous avons démontré les effets bénéfiques du moratoire sur les populations normandes de courlis cendré, tant hivernantes que nicheuses (Debout, G. 2017 – Conséquences possibles du moratoire suspendant la chasse du courlis cendré *Numenius arquata* en Normandie. Le Cormoran, 21(1)85, 61-64).

Le courlis cendré fait partie des espèces chassables qui avaient été soumises à l'avis du comité d'experts sur la gestion adaptative (nouvelle tarte à la crème permettant d'autoriser ce qu'on veut pour d'autres raisons que scientifiques).





Ce comité avait recommandé de ne pas suspendre le moratoire !

Le même ministère n'a pas tenu compte des contributions, majoritairement défavorables, de la consultation publique à laquelle nous vous avons demandé de participer (62 % des 8 574 contributions étaient défavorables). C'est pourquoi nous avons refusé de participer au COPIL (Comité de pilotage) du PNG (Plan national de gestion) en faveur du courlis cendré qui se tiendra à l'automne à Paris et qui est piloté par ... les chasseurs.

Gérard Debout

Sécheresse : remonter à la source...

L'actualité est pleine d'informations qui se recoupent de façon surprenante. La chasse au courlis cendré vient d'ouvrir sur le littoral de la Manche, malgré son statut européen d'espèce menacée !

Chez nous, les grandes prairies humides du Mortainais et du Domfrontais accueillent chaque année en mars les couples revenant nicher. Elles ont été drainées, souvent labourées, le plus souvent ensemençées en maïs.

Le fichier du Groupe ornithologique normand a conservé la mémoire de tous ces couples mythiques : Saint-Clément, Saint-Gilles-des-Marais, le Teilleul, Mantilly, Saint-Roch et bien d'autres communes ont complètement oublié l'étonnant chant flûté des courlis au printemps ...

Quel rapport avec nos robinets ? C'est là que surgit l'eau des sources de ces prés humides des hautes collines, situés en « tête de bassin » comme les nomment géographes et écologues. A quoi bon connecter les réseaux de distribution si l'eau est rare pour tous ? A quoi bon prévoir un pompage sur la Sée si le niveau du fleuve

est au plus bas comme il l'est actuellement ?

Le déclin de la population de courlis nicheurs du Bocage est un symbole majeur : nous n'avons pas anticipé les difficultés futures liées au climat, nous les avons plutôt renforcées. Combien de kilomètres de drains ont été enterrés à l'époque du remboursement des communes du Sud de la Manche ? Combien de litres de lait supplémentaires ont été gagnés grâce au drainage de ces prés humides ?

Une solution simple : rendre l'eau aux sols tourbeux des prés en bouchant les drains, et rembourser / acheter le lait perdu aux agriculteurs. Les courlis, et bien d'autres espèces sauvages reviendront (peut-être) et le niveau de nos fleuves sera plus stable même en période de sécheresse : l'eau stockée dans les sols humides et spongieux des zones des sources sera restituée progressivement aux cours d'eau. Quand un habitant d'Avranches ou de Granville boit un verre d'eau, il le doit aussi aux agriculteurs des hautes sources, exemple concret de cohérence et de solidarité territoriale.

Jean Collette

Dernière nouvelle du 26/08/2019 :

Suite à l'action intentée par la LPO, le juge des référés du Conseil d'État rend une ordonnance qui suspend l'arrêté ministériel autorisant la chasse au courlis cendré. Il suspend l'arrêté « en tant qu'il fixe un nombre de prélèvements supérieur à zéro ». Le juge indique au ministre qu'il faut donc adopter un moratoire réel interdisant la chasse au courlis cendré.

Refuges

Un nouveau refuge à Tessy-sur-Vire/50

La ferme des Landes à Tessy-sur-Vire est un nouveau refuge GONm. Il a été inauguré le dimanche 14 avril 2019 en compagnie de 11 personnes, Monsieur et Madame Viard, les propriétaires, de quelques-uns de leurs amis invités et de 5 adhérents du GONm. Cette ferme d'une douzaine d'hectares est exploitée en agriculture biologique avec élevage bovin, production de pommes et de poires et maraîchage. Environnée d'un bocage encore bien préservé comprenant un linéaire de haies important (plus de 200m/ha) avec boisement ancien, de belles parcelles en herbage, un grand verger de fruitiers et deux mares dont l'une est alimentée par un ruisseau traversant l'espace du nord au sud et conférant au site son caractère vallonné, cette ferme présente une intéressante diversité de milieux. Au cours de la visite, 32 espèces ont été observées dont plusieurs espèces granivores, bouvreuil (épineux abondants dont

aubépine et prunellier), chardonneret qui profite des pissenlits des prairies et linotte mélodieuse. La fauvette des jardins se fait entendre dans les buissons et le rougequeue à front blanc chante dans les longues haies clôturant les herbages. La fauvette à tête noire et le pouillot véloce sont abondants dans ce bocage dense et boisé surtout dans les parties moins entretenues. Le grimpeur des jardins est vu à plusieurs reprises ; vieux chênes en talus et aulnes le long du ruisseau expliquent cette présence. Peu d'oiseaux liés aux milieux humides mis à part la poule d'eau et la bergeronnette des ruisseaux qui ont été observés. Cependant, sur la mare, grande aigrette, héron cendré et martin-pêcheur ont déjà été vus. Les hirondelles rustiques commencent à visiter leur site habituel de nidification, dans une petite remise, à l'arrière de la maison d'habitation. Le relevé sur plan permet de situer plus de 30 % des oiseaux et 75 % des espèces à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation ou de la maison. Ce sont ensuite les vieilles haies très boisées avec un bourrage fourni qui attire les oiseaux mais aussi les quelques ronciers laissés ici et là.

La visite a été suivie par la remise de la pancarte refuge à Madame Viard autour d'un jus de pommes et d'un pommeau "maison". Merci à elle et son mari pour la générosité de l'accueil, à Cécilia Néizou qui a bien voulu être correspondante du refuge et aux autres adhérents présents.

Philippe Gachet

La correspondante du refuge est Cécilia Néizou, à droite sur la photo. Photographie Philippe Gachet





Le refuge du parc du Château de Canon

En février 2019, Stanislas de Mézerac, adhérent au GONm, a sollicité Jean Collette pour classer le parc du Château de Canon, dont il est propriétaire, en refuge GONm. Patrick Briand et moi-même avons répondu favorablement à l'appel de correspondants lancé par Jean pour « suivre » ce refuge. Samedi 23 mars, nous avons effectué une première visite « de contact » afin de connaître les lieux et d'apprécier les attentes de M. de Mézerac.

Le parc du Château de Canon est constitué d'un parc paysager et de pelouses (jardins à la française et anglo-français) d'environ 14 hectares avec miroir d'eau, un bois d'environ 10 hectares, une chartreuse d'1 hectare, de vergers de pommiers hautes tiges et de divers chemins et bosquets. Le bois, aux essences diverses, comporte quelques vieux arbres remarquables en particulier des platanes plantés en 1787. Des ruisseaux parcourent le bois pour se jeter dans le Laizon qui borde la propriété. La propriété, partiellement entourée par des longs murs de pierre est jouxtée par une ferme pédagogique, d'autres bois, des cultures diverses, des vergers et des prairies pour un total de plus de soixante hectares. Un ensemble de bâtiments imposants et divers complètent la propriété et le parc (château, salles, orangerie, dépendances diverses, granges, étables, greniers...).

Cette propriété familiale est maintenant ouverte au public depuis plus de 15 ans et constitue un « Jardin remarquable » complété par la ferme pédagogique et l'aménagement d'une activité acrobranche.

De son enfance, Monsieur de Mézerac se souvient d'une biodiversité dense et riche. Il constate depuis quelques temps un appauvrissement du nombre des espèces et

de leur diversité. Monsieur Saussey (un des fondateurs du GONm) bagueur, venait déjà en 1975 baguer les hirondelles rustiques sur le site.

L'ouverture au public a modifié la tranquillité des lieux, certains aménagements d'entretien et pratiques agricoles n'offrent plus la possibilité de refuge ou de nidification pour les oiseaux. La martre et la loutre ont disparu, les chouettes, salamandres, écrevisses et autres chauves-souris se raréfient. Outre l'inventaire des espèces que nous pouvons réaliser sur le site, M. de Mézerac aimerait favoriser le retour à une biodiversité plus riche et plus dense. Il souhaiterait que le GONm grâce à ses compétences et son expertise, le conseille dans ses choix d'aménagements et de plantations pour accueillir plus d'oiseaux en nombre d'espèces et en densité.

Patrick et moi-même avons assuré le propriétaire que nous relayerions sa demande auprès du GONm et des adhérents susceptibles de répondre à ses questionnements. Nous lui avons proposé de tenir un « stand GONm » dans le cadre de la journée des jardins le 9 juin 2019. Outre l'animation du stand présentant les activités du GONm, nous avons organisé deux sorties dans le parc suivies par une quinzaine de visiteurs.

Quelques réflexions :

Correspondants refuge et animations à deux, c'est mieux !

Dans un article récent, Jean Collette « Monsieur Refuge » exprimait ses difficultés à répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de « mise en refuge ». Difficultés principalement dues au manque d'adhérents du GONm, volontaires pour être correspondant refuge. Si l'on peut se qualifier du statut de « confirmé » (qui suit les stades de « débutant » et « d'initié »), nous ne sommes pas Patrick et moi

« experts » et encore moins « ambassadeurs » pour les oiseaux. Cependant, notre engagement est relativement simple :

- Faire un inventaire annuel des espèces avec nos connaissances et nos interrogations face à un propriétaire qui comprend très bien que nous puissions être encore perfectibles (c'est même parfois un peu rassurant pour

- lui),
- Présenter les mesures simples pour favoriser l'avifaune normande,
- Sensibiliser à la protection des oiseaux.

Le stand GONm

avait pour but de présenter les activités du GONm

(études, publications, refuges, stages), de sensibiliser le grand public sur l'avifaune normande (nichoirs, pelotes, photos) et d'apprécier l'intérêt suscité auprès des visiteurs et de leur proposer des adhésions au GONm.

La sortie grand public (groupes limités à 8 personnes)

Ici, la volonté de parler simplement des oiseaux est plus importante que la nécessité de montrer beaucoup d'oiseaux (10 à 15 espèces suffisent à réussir ce type d'animation grand public).

Projets à proposer

- Le site du parc du Château de Canon, qui accueille de nombreuses hirondelles de fenêtres et rustiques, pourrait être l'occasion de poser, tester et de suivre l'installation de nichoirs artificiels en bois pour ces espèces (cf. bilan précédent).

- L'installation et le suivi de nichoirs à chouette chevêche. Nous avons proposé à Hugo de Mézerac, jeune adolescent déjà très intéressé par les oiseaux, d'installer et de suivre un nichoir à chevêche dans le verger principal de la propriété.

Un rendez-vous pour l'année prochaine.

Didier Desvaux



Stand du GONm Photo Didier Desvaux

Dernière nouvelle : le refuge TOSHIBA - Dieppe

L'agence régionale de l'environnement ARE a diffusé une vidéo montrant l'action du GONm dans ce refuge. Pour en savoir plus, suivre le lien :

<https://www.are-normandie.fr/videos/biodiversite-dans-lentreprise-toshiba-dieppe/>

Réserves

Le réseau des réserves, propriétés du GONm, s'étoffe

Le 21 janvier 2019, nous avons acheté 1,67 ha à Montmartin-en-Graignes, au Cap. Le 24 mai, c'est l'acquisition de 1,22 ha qui est réalisée : cette parcelle est au cœur de la réserve des Prés Vaultier, à côté de celles des Prés de Rotz, sur Graignes.

Enfin, le 18 juillet, le GONm devenait propriétaire de 27,39 ha à Saint-Hilaire-Petitville, agrandissant ainsi considérablement la réserve.

Ces acquisitions sont possibles grâce à nos fonds propres, mais surtout grâce à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, que nous remercions vivement.

Cette carte montre les acquisitions du GONm effectuées dans les marais de Carentan

(vallées de la Taute essentiellement et vallée de l'Aure) :

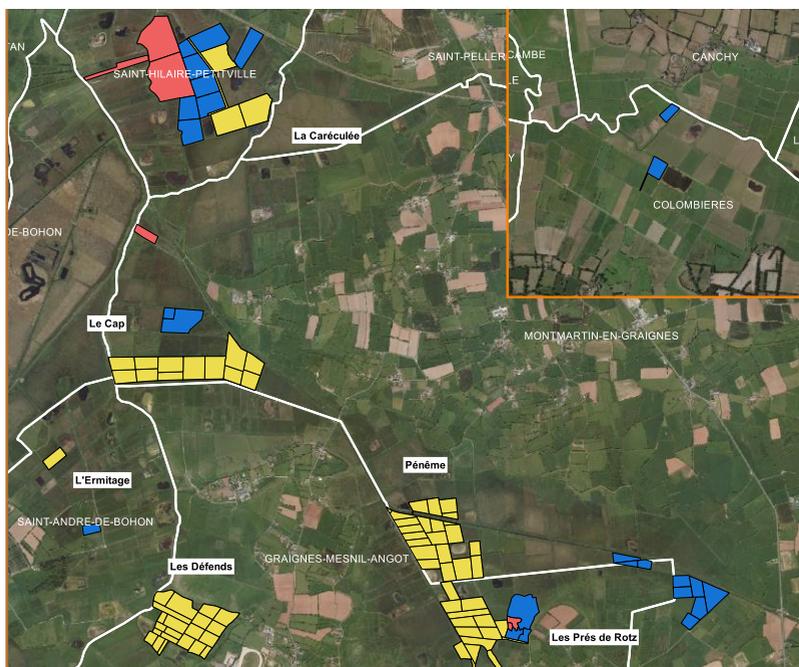
En jaune, la RNR des marais de la Taute

En bleu, les autres réserves du GONm dans les marais de Carentan

En rouge, les acquisitions effectuées jusqu'à présent en 2019 et qui s'ajoutent aux parcelles en bleu.



Alain Chartier, vice-président du GONm signe à l'étude notariale de Saint-Jean-de-Daye, le 18 juillet 2019, l'acte d'acquisition de 27 nouveaux hectares de marais. Photo Gérard Debout



Au total, le GONm est propriétaire de 247 ha acquis sur le territoire des marais du Cotentin et du Bessin (dont 243 dans la vallée de la Taute et 4 dans la vallée de l'Aure),



Les marais du GONm. Photographie Joëlle Riboulet

Par ailleurs, le 19 juillet, je recevais au nom du GONm, par acte notarié à Darnétal, le don de Mme Richter (merci à elle infiniment) de 3 ha de coteaux boisés situés dans l'Orne, à Fay : c'est donc une nouvelle réserve dans l'Orne (la seconde) et avec un milieu nouveau pour notre réseau.

Le GONm gère désormais plus de 730 ha afin de protéger l'avifaune normande. Outre les sites évoqués ci-dessus, il possède 38 ha dans la vallée de la Risle et 4 ha dans la plaine de Caen, soit un total de 292 ha.

Gérard Debout

Vue (très partielle) de la réserve GONm de Fay. Photographie Gérard Debout



Saint-Marcouf

Deux arrêtés préfectoraux viennent d'être pris qui confortent le statut de réserve de l'Île de Terre à Saint-Marcouf (réserve Bernard Braillon).

Le premier a été pris le 5 mars 2019 par le préfet de la Manche et concerne les parties émergées des deux îles de l'archipel. Voici le texte publié à cette occasion par le Ministère : « En signant le 5 mars 2019 l'arrêté de protection de biotope des îles Saint-Marcouf, Jean-Marc Sabathe, Préfet de la Manche, soulignait l'importance de l'archipel pour les oiseaux marins nicheurs, sans occulter les enjeux liés à la préservation du patrimoine bâti. Constitué des deux seuls îlots de la Baie de Seine, l'archipel des îles Saint-Marcouf se situe à environ 7 km de la côte est du département de la Manche. Ces îles sont en partie occupées par des constructions militaires du XIXe siècle, initiées par Napoléon 1^{er}. L'Île du Large abrite un fort doté d'une tour centrale de 53 m de diamètre, ce qui lui a valu d'être classé au titre des Monuments historiques en 2017.

Depuis son abandon par l'armée en 1871, l'archipel est inoccupé. La faible fréquentation des îles a permis le développement de colonies nicheuses d'oiseaux marins atteignant un niveau de population justifiant pleinement la désignation de ce site au titre de la Directive Oiseaux.

La signature de l'arrêté permet d'asseoir juridiquement la protection de ce biotope exceptionnel pour les oiseaux marins. Il les protège en période de nidification et répond ainsi aux objectifs de conservation assignés à tout site Natura 2000 ».

Le 24 juillet dernier, le Vice-amiral d'escadron, Préfet maritime, Philippe Dutrieux a pris un arrêté « interdisant la navigation, la circulation et le mouillage des navires sur une zone située autour de l'Île de Terre des Îles Saint-Marcouf ». Voir la carte annexée à cet arrêté page suivante.

Ces deux arrêtés sont l'aboutissement victorieux d'un long combat commencé au début des années 1980 par Bernard Braillon, mon prédécesseur à la fois comme président du GONm et comme conserva-

teur de la réserve de Saint-Marcouf. C'est un long cheminement et une longue course d'obstacles qu'il a fallu franchir sur une longue période de près de 40 ans et ces deux arrêtés sont un soulagement et un aboutissement (je l'espère).



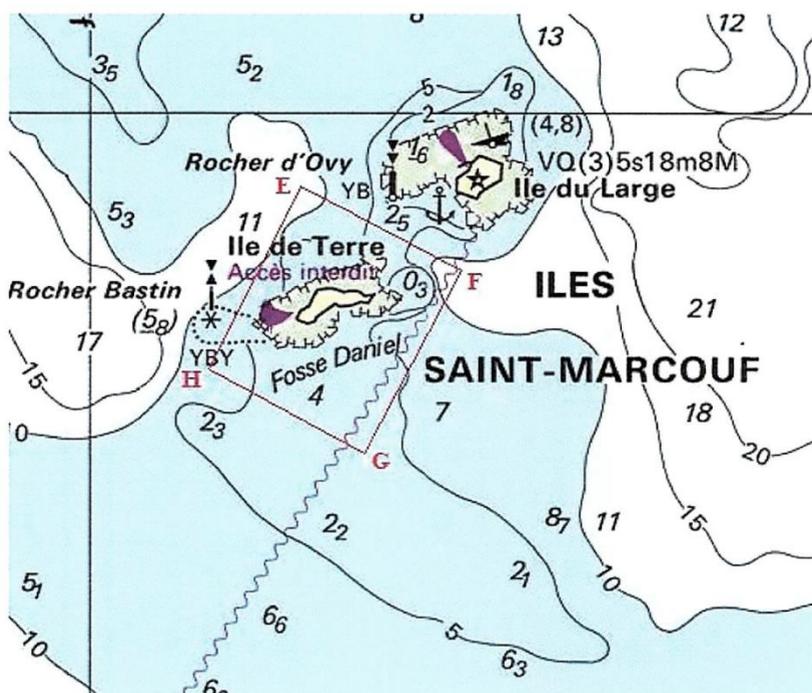
Merci donc aux deux préfets, aux services de l'État impliqués (DREAL et AFB), merci aux adhérents et salariés qui ont permis le suivi de ces magnifiques colonies d'oiseaux de mer.

Je recense les oiseaux de Saint-Marcouf depuis 1975 (45 ans déjà) et je me souviens encore avec émotion de ma

première visite avec Bernard Braillon : jamais je n'aurais imaginé auparavant qu'un tel spectacle naturel était possible en Normandie avec autant d'oiseaux, de mouvements, de cris et ce sentiment extraordinaire d'être dans une nature sinon vierge mais du moins libre.

Gérard Debout

ZONE D'INTERDICTION DE NAVIGATION, DE CIRCULATION ET DE MOUILLAGE AUTOUR DE L'ILE DE TERRE DES ILES SAINT-MARCOUF



E : 49° 29'51'' N - 001° 09'20'' O

F : 49° 29'40'' N - 001° 08'49'' O

G : 49° 29'17'' N - 001° 09'07'' O

H : 49° 29'28'' N - 001° 09'38'' O